L'APIC, 1ère association des courtiers en crédit en France, élit Julie Bachet à sa présidence : une nouvelle gouvernance engagée au service du courtage en crédit

Paris, le 27 mai 2026 - À l'issue de son Conseil d'administration du 21 mai, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) annonce l'élection de Julie Bachet, Directrice Générale de Vousfinancer, à sa présidence, en remplacement de Caroline Arnould. Elle est accompagnée d'un bureau renouvelé, porté par des sujets réglementaires denses et la volonté de faire connaître et reconnaître le rôle essentiel du courtier dans l'accès au crédit en France.

Une nouvelle présidence à la suite du départ de Caroline Arnould

Après plusieurs années à la tête de l'APIC, au terme de son mandat, Caroline Arnould a passé le relais. A l'issue de nouvelles élections, **Julie Bachet, directrice générale de Vousfinancer, réseau national de 130 agences de courtage en crédit immobilier, a été élue Présidente de l'APIC**. Issue du monde bancaire, et à la tête de Vousfinancer depuis 6 ans avec un profil opérationnel et ancré dans les réalités du marché, elle prend la tête **d'une association représentative d'un secteur en pleine expansion, dont la part de marché dans la distribution de crédit immobilier représente aujourd'hui environ 40 % de la production nationale.**

Un bureau expert et représentatif à la Présidence de l'APIC

Julie Bachet est entourée de deux vice-présidents aux profils complémentaires :

- **Laura Martino**, directrice des partenariats bancaires et des financements spécialisés chez CAFPI, **Vice-Présidente**,
- **Christophe Boiché**, directeur assurances chez Meilleurtaux et représentant des courtiers au Comité consultatif du secteur financier (CCSF), **Vice-Président**.

« Je suis ravie de prendre la présidence de l'APIC aux côtés de Laura Martino et Christophe Boiché, deux professionnels de grande qualité. Ensemble, nous représentons trois des grandes enseignes nationales du courtage en crédit : cette représentativité est une force. Elle va nous permettre de croiser nos expertises, de mutualiser nos connaissances du terrain et de démultiplier nos leviers d'action au service de toute la profession. C'est cette intelligence collective que je veux mettre au cœur du projet de l'APIC » explique **Julie Bachet, Présidente de l'APIC et Directrice Générale de VousFinancer**

L'APIC : quinze ans au service des intermédiaires en crédits

Fondée **le 26 juillet 2010, l'APIC regroupe la grande majorité des acteurs de l'intermédiation en crédit en France, courtiers et mandataires (IOBSP).** En quinze ans, elle s'est imposée comme l'interlocuteur de référence de la profession auprès des pouvoirs publics (Banque de France, ACPR, HCSF, direction générale du Trésor, CCSF). **Elle a notamment contribué au rapport du CCSF sur "le modèle français de financement de l'acquisition de la résidence principale"** permettant d'illustrer les forces du modèle français de financement immobilier, tant pour les emprunteurs que pour les prêteurs. **L'APIC a également obtenu la mensualisation du taux d'usure en 2023-2024, au plus fort de la crise du crédit, pour débloquer le marché.**

Ses missions que la nouvelle présidence va continuer à mettre en place :

1. Défendre les intérêts des professionnels de l'intermédiation en crédits auprès des régulateurs et des pouvoirs publics.
2. Faire connaître et valoriser le métier de courtier
3. Accompagner les évolutions réglementaires et législatives au niveau français et communautaire.
4. Informer et former les adhérents sur les textes de référence encadrant la profession d'IOBSP.

Un agenda réglementaire dense pour 2026

Dans un contexte de marché sous tension (hausse de l'inflation, des taux de crédit, accès au crédit fragilisé), **le rôle du courtier en crédits est plus que jamais central** : accompagner les emprunteurs dans leur projet d'acquisition immobilière, optimiser leur dossier de financement, les aider à obtenir des prêts aidés et faire le lien entre eux, les banques et les pouvoirs publics.

L'APIC est par ailleurs a engagée dans plusieurs chantiers majeurs auprès des régulateurs.

- Poursuivre les discussions avec la **Banque de France** sur la révision mensuelle du taux d'usure, afin de maintenir la fluidité du marché du crédit.
- Faire des préconisations sur les normes du **Haut conseil de stabilité financière (HCSF)** et son fonctionnement afin de fluidifier le marché, et notamment celui de l'investissement locatif.
- Peser sur les travaux de transposition de la **directive DCC2**, notamment sur les règles encadrant le regroupement de crédits et la rémunération des courtiers spécialisés dans cette activité.
- Contribuer aux prochains avis du **CCSF sur l'assurance de prêt**, pour défendre une concurrence loyale et le libre choix de l'emprunteur.

« Je suis très heureuse de cette mission que l'on me confie au sein de la présidence de l'APIC dans une période riche en enjeux pour notre profession. En cette période de hausse de l'inflation et de tensions sur les taux de crédit, le rôle du courtier est encore plus décisif pour aller chercher les meilleures solutions de financement et s'imposer comme un véritable tiers de confiance. Acteur clé de l'accès à la propriété, le courtier joue un rôle essentiel que nous devons mieux faire connaître : c'est la mission que je porte à la tête de l'APIC » conclut **Julie Bachet**.

Contacts Presse : Sandrine Allonier - s.allonier@comnipresence.com – 06 61 75 57 78

Site web : https://www.apicfrance.asso.fr/

A propos de l'APIC : Première association des courtiers en France, l'APIC continue de rassembler l'ensemble de la profession, des grands groupes nationaux aux courtiers indépendants, autour d'une vision commune : un courtage responsable, reconnu et durable, au service des emprunteurs et de l'économie réelle. Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé au 111 avenue de France 75013 PARIS, enregistré auprès de la préfecture sous le numéro W751206285.